

# Alerte au smog

Cahiers > Une planète, six milliards d'avenir...

Le 11 février 2010 |

Alerte au smog. Mais qu'est-ce que c'est que ce smog ? Un nouveau monstre de cinéma inventé par Hollywood pour nous faire peur ? Le brouillard de Londres que l'Anglais nous envoie rien que pour nous ennuyer ? Presque car *smog* est un mot anglais. Il vient du mélange des mots anglais « smoke » et « fog ». *Smoke* veut dire fumée et *fog* veut dire brouillard. Le smog est donc un mélange de fumée et de brouillard. Depuis quelques années, on utilise un peu partout le mot « smog » pour parler d'un mélange de gaz et de particules fines. Le smog est une pollution de l'air.

Ce sont les usines, la production industrielle, les véhicules qui polluent et qui font le smog. Et ce sont surtout les véhicules qui émettent des particules fines. On appelle particules fines, des poussières invisibles à l'œil nu mais que l'on peut respirer. Et ces particules sont mauvaises pour la santé. On sait qu'il y a de la pollution toute l'année mais il y a des pics de pollution certains jours. Par exemple, s'il n'y a pas de vent, les poussières ne sont pas évacuées : elles se concentrent en certains endroits. Il y a alors plus de pollution.

En Belgique, c'est Celine qui mesure le smog et la qualité de l'air en général. Celine, c'est le nom pour Cellule interrégionale de l'environnement (Celine). Celine mesure différents polluants de l'air dans de nombreux endroits du pays. S'il y a trop de polluants, Celine donne l'alerte. Celine donne l'alerte anti-smog quand le taux en particules fines dépasse 70 mg/m<sup>3</sup> sur les trois régions du pays pendant deux jours. La qualité de l'air est considérée comme « bonne » quand les particules fines ne dépassent pas 50 mg/m<sup>3</sup>.

Dans la nuit du samedi 6 février, Celine a donné l'alerte. Car le vent avait amené, en Belgique, une pollution inhabituelle. Une pollution venue des pays d'Europe de l'Est. Et cette pollution ne s'est pas évacuée parce qu'il n'y avait pas assez de vent.

Les ministres régionaux de l'Environnement ont alors pris des mesures « anti-smog ». Lundi 8 et mardi 9 février, les automobilistes ont dû rouler moins vite. Pendant ces 2 jours, la vitesse maximum autorisée sur les autoroutes était de 90 km/h au lieu de 120 km/h. Cette règle s'appliquait toutes les autoroutes du pays sauf celles de la province du Limbourg et du Luxembourg. Dans ces provinces, il y a moins de pollution. Il n'y a donc pas de zone smog. Par contre, dans toute la région Bruxelloise, la vitesse était même limitée à 50 km/h. Dans les zones smog, la police contrôle la vitesse des voitures pour voir si les automobilistes respectent bien la limitation « smog » de 90 km/h. Et lundi, 2 866 conducteurs ont été pris en excès de vitesse.

Une autre mesure anti-smog : prendre les transports en commun. Les bus et les trains polluent moins que les voitures individuelles. En Région wallonne, les bus (TEC) étaient gratuits. A Bruxelles, la ministre de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, aurait bien voulu aussi proposer des bus gratuits. Mais la société de bus bruxelloise (STIB) n'a pas

voulu. En Flandre aussi, les bus étaient payants.

Évidemment, le bus gratuit est plutôt une mesure symbolique pour que la population prenne plus conscience des problèmes liés au smog. Ces mesures anti-smog sont évidemment des mesures d'urgence.

Elles ne règlent pas tous les problèmes de pollution. Mais comme le précise le ministère de la Région wallonne : si l'on diminue la vitesse de 120 km/h à 90 km/h, on diminue les particules fines de 20 à 30%.

**Thierry Verhoeven**